

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Date d'envoi de la convocation : 17 février 2023

Date d'affichage : 17 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois du mois de février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présidente de séance : Michelle SAINTOUT, Maire

Présents : Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Jean-Pierre PAOLANTONI, Éliane ZAKA, Carmen FAUCHEY, Patricia CÉCINAS, Claude GAUZARGUES, Marc DRUESNE, Agnès CHATARD, Pierre BRAQUESSAC, Romain CERVINO, Laurie LAPOULE

Absents excusés :

Martine MANDÉ procuration à Michelle SAINTOUT, Danielle DA ROCHA procuration à Jean VIANDON, Nicolas MIQUAU procuration à Romain CERVINO, Olivier MANEIRO procuration à Claude GAUZARGUES, Rémi DENJEAN

Secrétaire de séance : Laurie LAPOULE

DÉLIBÉRATION N° 07-23022023 :

OBJET : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS LOCALES

- Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,
- Vu l'alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du conseil municipal du 23 mai 2020 portant délégations de pouvoirs à Michelle SAINTOUT, Maire,
- Considérant que Michelle SAINTOUT, Maire, est tenue de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est donné lecture du tableau des décisions prises depuis la réunion du Conseil Municipal du 28 novembre 2022.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,
Michelle SAINTOUT**



**La Secrétaire de séance,
Laurie LAPOULE**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture le 24 février 2023

ID Télétransmission : 033-213303951-20230223-DELIB 7_23022023-DE

Et de son affichage le 24 février 2023

Et de sa publication sur le site Internet de la collectivité le 24 février 2023

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° 07-23022023
TABLEAU DES DÉCISIONS

Décision n°	Date décision	Forme de la décision	Objet de la décision	Montant
080/2022	30/11/2022	Signature d'une proposition avec l'Atelier Graphique	Elaboration bulletin municipal	2 322,00 € (TVA non applicable)
081/2022	30/11/2022	Signature d'une proposition avec l'Atelier Graphique	Elaboration cartes de vœux	331,60 € (TVA non applicable)
082/2022	30/11/2022	Signature décision concernant le logement communal sis 14 rue du Maquis de Vignes Ouidides (Gîte n° 2)	Maintien du loyer : Signature d'un bail locatif	400,00 € /MOIS
083/2022	05/12/2022	Signature de propositions avec Médoc Plomberie	Salle des fêtes : Remise en état toiture Boucherie : Remaniement toiture Préau école élémentaire : Remplacement gouttière zinc Ecole primaire : Réparation faitage toiture	10 346,02 € HT - 12 415,22 € TTC 2 208,00 € HT - 2 649,60 € TTC 3 277,70 € HT - 3 933,24 € TTC 4 669,80 € HT - 5 603,76 € TTC
084/2022	13/12/2022	Signature d'une nouvelle proposition avec la société CEPECA-CITEOS Décision qui annule et remplace la décision n° 078/2022 du 22/11/2022	Fêtes de fin d'année : Nouvelle proposition de pose et dépose de décors lumineux	3 944,96 € HT - 4 733,95 € TTC
085/2022	16/12/2022	Signature d'une proposition avec la société SINDELEC	Logement à l'étage du n° 9, rue du Commerce : Remplacement de l'ensemble des chauffages	2 160,00 € HT - 2 592,00 € TTC
001/2023	09/01/2023	Signature d'une proposition avec la société BERGERAT MONNOYEUR	Réparations sur le godet du tractopelle Caterpillar	2 590,76 € HT - 3 108,92 € TTC
002/2023	10/01/2023	Signature d'une proposition avec l'entreprise Anthony LAFOND	Remplacement mitigeur thermostatique de douche au stade municipal	2 250,00 € HT - 2 700,00 € TTC
003/2023	17/01/2023	Renouvellement du bail de location du logement communal sis 13 rue des Vignerons	Durée du bail : Montant du loyer mensuel :	1 an (A compter du 03/01/2023) 400,00 €
004/2023	18/01/2023	Signature d'une proposition avec la société AVEA	Remplacement du GSM de l'alarme de la Mairie	511,00 € (TVA non applicable)
005/2023	18/01/2023	Signature d'une proposition avec le GARAGE DE LA GARE	Véhicule MICROCAR FLEX : Remplacement de plusieurs pièces afin de prolonger son utilisation	411,42 € HT - 493,70 € TTC
006/2023	18/01/2023	Signature d'une proposition avec l'atelier GRAPHIQUE	Mise en page et édition de livrets d'accueil	595,00 € (TVA non applicable)
007/2023	24/01/2023	Signature d'une proposition avec l'entreprise MEDOC PLOMBERIE	Remplacement circulateur chauffage de la cantine scolaire	645,91 € HT - 775,09 € TTC
008/2023	24/01/2023	Signature d'une proposition avec la SAS LESCARRET PAYSAGE	Elagage de frênes reposant sur poteau et ligne téléphonique rue Edouard Herriot	360,00 € HT - 432,00 € TTC
009/2023	24/01/2023	Signature d'une proposition avec la SARL GARAGE LOPEZ AUTO	Véhicule CAMION AIXAM D-TRUCK 600 : Révision annuelle et travaux de réparation	520,26 € HT - 624,31 € TTC
010/2022	06/02/2023	Signature d'un marché avec le groupe SACPA	Gestion des animaux errants : Durée du marché : Du 01/01/2023 au 31/12/2023 (Pourra être reconduit tacitement 3 fois par période de 12 mois sans que la durée totale n'excède 4 ans) Forfait annuel HT/Habitant : Forfait annuel global HT : 0,857 € x 1 642 habitants : Soit au maximum :	0,857 € HT - 1,0284 € TTC 1 407,19 € HT - 1 688,63 € TTC 5 628,76 € HT - 6 754,51 € TTC

011/2023	06/02/2023	Signature propositions avec l'entreprise Landes Professionnel	Fourniture d'EPI : Service technique : Service école-entretien :	2 545,65 € HT - 3 054,78 € TTC 714,65 € HT - 857,58 € TTC
012/2023	07/02/2023	Signature d'une proposition avec CEPIM (Centre de Formation Professionnelle	Formation Maniement Extincteur et Exercice d'évacuation : 2 sessions : 2 x 650 € Forfait extincteurs : 2 x 100 € Durée : 1 jour	1 300,00 € 200,00 € (TVA non applicable)
013/2023	08/02/2023	Signature d'une proposition avec la SAS LESCARRET PAYSAGE	Elagages de deux arbres envahissant et dangereux	1 100,00 € HT - 1 320,00 € TTC
014/2023	10/02/2023	Signature d'une proposition avec la société CITÉFLOR	Remplacement de toutes les fleurs dans les suspensions florales sur l'ensemble de la commune	2 835,36 € HT - 3 128,90 € TTC